

M O D È L E
DES ACTES D'ADOPTIONS.

MAIRIE

ARRONDISSEMENT communal d

Le jour du mois de l'an de la République française, par-devant moi (Si c'est l'adjoind il en sera fait mention), maire d arrondissement communal d département d présenté (Il faut énoncer ici les noms, prénoms, âge, domicile de l'adoptant ou des adoptans, s'ils sont mari et femme, et relever les pièces justificatives de toutes les énonciations. L'âge doit être nécessairement celui de la majorité.)

L quel déclaré adopter pour enfant, et pour jouir des droits qui sont et seront en pareil cas réglés par la loi, la personne d fil du cit. demeurant à arrondissement communal d département d et de (Ici on mettra le nom de la femme en ajoutant son épouse, si l'enfant est légitime. Si l'adopté est naturel et reconnu, on en fera mention, ainsi que le nom de son père ou de sa mère, et des pièces justificatives des faits. — Il faut énoncer l'acceptation de l'adopté, s'il est présent, et celle de ses père et mère ou tuteur, ou de leur fondés de pouvoir.)

De laquelle déclaration j'ai donné acte à toutes les parties, au nom de la loi.

En présence de demeurant à arrondissement d département d et de demeurant à arrondissement d département d témoins connus, qui ont signé avec moi, (On fera mention de ceux qui ne savent pas signer.)

Et à l'appui du présent acte, ont été déposées aux archives de l'état civil toutes les pièces justificatives des énonciations y portées.